

Comité technique central du 25 novembre 2015 reporté

Le comité technique central prévu initialement le 25 novembre prochain a été reporté à la demande de certaines organisations syndicales ; il sera appelé à se prononcer sur six points inscrits à son ordre du jour :

- le Budget emplois 2016 ;
- la fixation des ratios de promotions de grade pour la période 2016-2018 ;
- la poursuite du programme d'accès à l'emploi titulaire dans le cadre de la mise en œuvre par la Ville de Paris de la loi du 12 mars 2012 portant résorption de l'emploi précaire ;
- la réforme de la fonction bâtiment : troisième phase ;
- la réforme de la fonction géomatique ;
- la modification de la dénomination de la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'encadrement supérieur.

Lutte contre les incivilités : vers une Direction de la prévention et de la protection (DPP) élargie ?

Ayant décidé de faire de la lutte contre les incivilités un enjeu majeur de la mandature, la Maire de Paris a souhaité que l'organisation des services soit revue dans cette perspective. Aussi serait-il envisagé de regrouper en une seule direction tous les services veillant actuellement au respect des règles de civilité.

Cette nouvelle direction unique réunirait ainsi la totalité des personnels de l'actuelle Direction de la prévention et de la protection, des agents d'accueil et de surveillance de la Direction des espaces verts et de l'environnement affectés dans les espaces verts – non compris ceux affectés dans les cimetières et les sites du jardin botanique (Arboretum, Auteuil, Bagatelle et Parc floral) -, ainsi que les agents du Centre d'action pour la propreté de Paris de la Direction de la propreté et de l'eau.

Il est même envisagé d'y intégrer des agents de surveillance de Paris placés actuellement sous l'autorité du Préfet de police.

L'UCP a été reçue à sa demande en audience au Secrétariat général, le mercredi 18 novembre dernier, afin que tous les personnels concernés soient au cœur de cette réorganisation et pour évoquer les différents volets du dossier (missions, organisation, moyens logistiques, cycles de travail, statuts rémunération, accompagnement du transfert des agents et formation).

Nous ne manquerons pas de revenir tout prochainement sur ces points pour en développer les principes.

Vers un armement des inspecteurs de sécurité ?

La survenue des derniers attentats dans la Capitale pose de nouveau la question de l'armement des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris ; fonctionnaires de proximité, ils ont été rapidement alertés par la population et sont parvenus dans les tout premiers sur les lieux. Si les terroristes avaient fait feu sur eux, ils n'auraient pu riposter, faute d'être armés.

Alors que les inspecteurs de sécurité se voient confier des missions de sécurisation des écoles, qu'on leur demande d'« afficher » leur présence pour rassurer les parents d'élèves, ils vont se trouver particulièrement exposés, sans pouvoir se défendre, sans pouvoir porter une réelle assistance à la population.

Devant cette nouvelle réalité que les plus hautes autorités de l'État qualifient d'état de guerre, l'Exécutif parisien va-t-il revenir sur son refus de créer une police municipale ?

L'ensemble des organisations syndicales représentatives, à l'exception d'une seule qui a émis quelques réserves, a formulé une demande d'armement pour les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, relayant ainsi la volonté de la majorité des personnels.

Le débat est rouvert ; pour le moment, la Municipalité n'envisage pas cette mesure.

CASVP : la révolution GEODES

Le 4 Novembre 2015, la Sous-direction des interventions sociales (SDIS) a réuni les organisations syndicales sur le nouvel outil informatique de gestion électronique de documents dénommé GEODES qui vient d'être créé par arrêté du 26 octobre précédent.

Dès janvier 2016, ce nouveau dispositif permettra la gestion des demandes d'aides sociales et des pièces justificatives y afférentes par les différents services du CASVP. L'instruction des demandes d'aides sociales continuera de s'effectuer dans les traitements PIAF (Paris Informatisation des Aides Facultatifs) et SALSA (Système Automatisé de Lien Social pour l'Autonomie).

L'UCP ne peut que reconnaître l'intérêt à faire bénéficier les services concernés des dernières évolutions des technologies de l'information. Néanmoins, l'UCP a insisté sur différents points qu'elle estime essentiels à une mise en place harmonieuse :

- la nécessité de prévoir un matériel de scannérisation de qualité qui facilite l'activité des personnels, tout en préservant leurs conditions de travail en termes de bruit et de fonctionnalité ;
- l'installation d'un second écran qui doit intervenir dans le respect des règles ergonomiques du poste de travail concerné ;
- la mise en place rapide de formations et d'accompagnements au changement des personnels dans la durée ;
- l'intérêt à valoriser l'acquisition de ces nouvelles compétences en termes de compétences et de déroulement de carrière ;
- la nécessité de trouver des solutions personnalisées pour les agents travaillant dans les « classothèques » dont le métier disparaît et qui vont devoir engager une reconversion professionnelle ;
- la prise en compte nécessaire dans la mise en œuvre de ce nouveau système d'un temps d'appropriation par les personnels qui s'accompagne d'une montée en charge progressive de l'activité.

Par ailleurs, sachant que les bugs du traitement PIAF sont récurrents, une véritable inquiétude existe sur la fiabilité du fonctionnement d'applications reliées entre elles , d'autant que les

correspondants informatiques ont « disparu » des sections et ont été rassemblés en plateforme ! La question de sa réactivité en cas de problèmes est au cœur des préoccupations de nombreux personnels.

À l'occasion de cette réunion, l'UCP a également évoqué les conditions de mise en fonctionnement de l'évolution du logiciel métier PIAF ; en effet, le 2 novembre précédent, la SDIS avait annoncé à tous les Responsables de services instructeurs (prestations, familles, solidarité, personnes âgées / personnes handicapées) que la nouvelle version du système PIAF serait mise en route dès le 16 novembre, sans formation préalable.

L'UCP qui estimait cette précipitation tout à fait irréfléchie, a demandé des formations en urgence, ainsi qu'un temps d'appropriation raisonnable par les personnels !

Comment faire face à une réorganisation d'ampleur (avec le Nouveau Paris Solidaire), à la mise en place d'outils informatiques nouveaux ou modifiés, (logiciel GEODES, évolutions du logiciel PIAF), tout en assurant le bon fonctionnement des services au quotidien ?

Le manque manifeste d'anticipation dans la mise en œuvre de tous ces changements dénote d'une imprévoyance inquiétante qui plonge le CASVP dans le monde incertain de l'aventure et le condamne à faire des miracles au quotidien !

Sélections professionnelles et promotions

Au sein de la Ville de Paris

A été détachée dans l'emploi de chef des services administratifs Anne NEDELKA (DLH).

Ont été retenus à l'issue de la sélection professionnelle pour **l'accès au grade de Technicien supérieur *spécialité construction et bâtiment*** : Épiphan Michel BERCHEL (DPA) et Pierre-Louis LECOQ (DLH).

Au sein du CASVP

A été retenu à l'issue de la sélection professionnelle pour **l'accès au grade de Technicien supérieur principal, *spécialité multimédia*** : Clément FURIET.

À toutes et à tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !

Union des Cadres De Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45
